

LUCE BEAUDET OU
LA PASSION DE LA
MUSIQUE EN PARTAGE

UN PARCOURS
SCIENTIFIQUE
EXCEPTIONNEL

FRIENDS OF THE
UNIVERSITY OF
MONTREAL : POUR LES
DONATEURS EN SOL
AMÉRICAIN

BULLETIN DE PLANIFICATION POUR LES MEMBRES DE LA FAMILLE ET LES AMIS DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL VOLUME 14 :: NUMÉRO 2 :: PRINTEMPS 2007

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

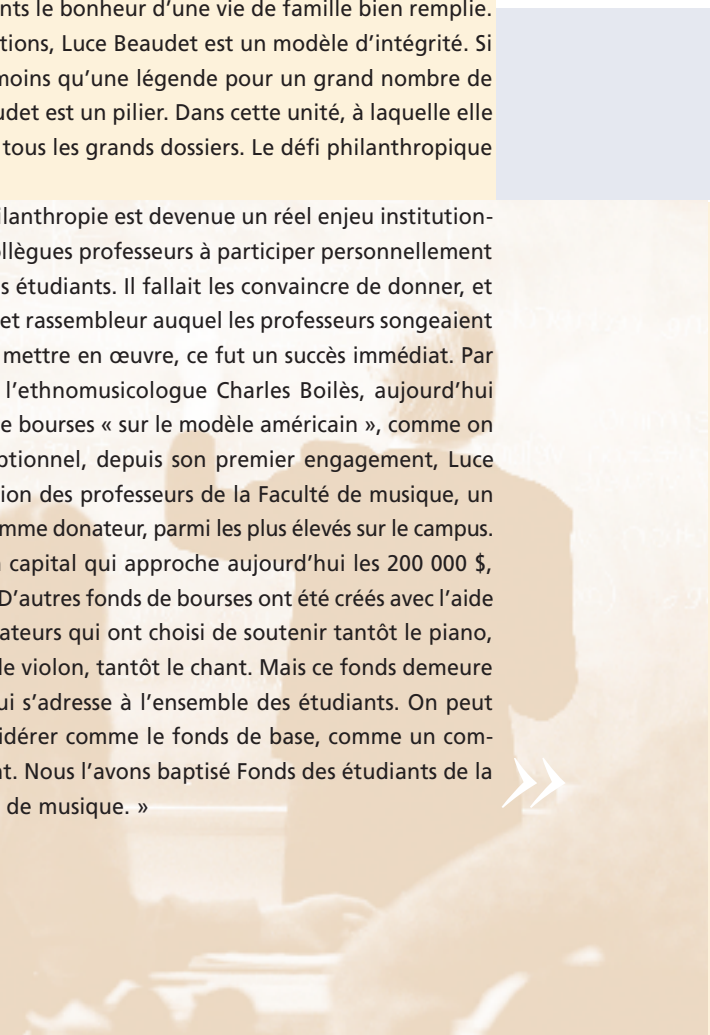
LUCE BEAUDET OU LA PASSION DE LA MUSIQUE EN PARTAGE

Luce Beudet est professeure à la Faculté de musique depuis plus de 40 ans. Pédagogue passionnée, elle se consacre entièrement à l'enseignement de matières de base telles que la formation auditive et l'analyse du discours harmonique tonal de la musique occidentale (« de Bach à Wagner », précise-t-elle avec son sens de la rigueur). Tous ses étudiants (et ex-étudiants) vous le diront, Luce Beudet est le type de professeur qu'on n'oublie pas. Elle est généreuse, entière et totalement dévouée à ses étudiants. Elle travaille à toujours mettre à jour la forme et le contenu de ses cours, et déploie tous les moyens pour que ses étudiants comprennent et intègrent la matière. Si elle tire son inépuisable énergie du tai-chi, qu'elle pratique assidument depuis une vingtaine d'années, c'est, avoue-t-elle, au contact des étudiants qu'elle se ressource. Elle doit aussi à ses deux enfants et à ses trois petits-enfants le bonheur d'une vie de famille bien remplie.

Rigoureuse en tout, fidèle à ses convictions, Luce Beudet est un modèle d'intégrité. Si elle est un phare pour les étudiants et rien de moins qu'une légende pour un grand nombre de diplômés, pour la Faculté de musique, Luce Beudet est un pilier. Dans cette unité, à laquelle elle a consacré tant d'années de sa vie, elle a été de tous les grands dossiers. Le défi philanthropique est de ceux-là.

Au milieu des années 90, lorsque la philanthropie est devenue un réel enjeu institutionnel, Luce Beudet s'est engagée à amener ses collègues professeurs à participer personnellement à la mise sur pied d'un fonds de bourses pour les étudiants. Il fallait les convaincre de donner, et ce, sur une base régulière. Ce fonds était un projet rassembleur auquel les professeurs songeaient depuis longtemps. Luce Beudet les a aidés à le mettre en œuvre, ce fut un succès immédiat. Par souci d'exactitude, elle mentionne que c'est à l'ethnomusicologue Charles Boilès, aujourd'hui décédé, qu'on doit l'idée originale de ce fonds de bourses « sur le modèle américain », comme on disait à l'époque à la Faculté. Fait plutôt exceptionnel, depuis son premier engagement, Luce Beudet est toujours responsable de la sollicitation des professeurs de la Faculté de musique, un groupe qui maintient un taux de participation, comme donateur, parmi les plus élevés sur le campus.

« Nous avons réussi à nous doter d'un capital qui approche aujourd'hui les 200 000 \$, essentiellement grâce à des dons de professeurs. D'autres fonds de bourses ont été créés avec l'aide de donateurs qui ont choisi de soutenir tantôt le piano, tantôt le violon, tantôt le chant. Mais ce fonds demeure celui qui s'adresse à l'ensemble des étudiants. On peut le considérer comme le fonds de base, comme un complément. Nous l'avons baptisé Fonds des étudiants de la Faculté de musique. »



LUCE BEAUDET OU LA PASSION DE LA MUSIQUE EN PARTAGE

Plus récemment, alors qu'une présentation sur les dons planifiés a été offerte à la communauté facultaire, Luce Beaudet a compris qu'elle pouvait faire plus. Elle a réalisé que le recours aux leviers financiers tels que l'assurance vie pouvait donner un nouvel essor au projet commun. « Je n'aurais jamais cru pouvoir contribuer pour 100 000 \$ à ce fonds. J'ai le sentiment de faire le maximum en fonction de mes moyens et sans léser mes enfants. Un tel don est à la portée d'une majorité de gens tant sur le cam-

pus que parmi nos diplômés et amis. Cela ouvre de nouveaux horizons que nous ne soupçonnions pas jusqu'ici. »

•
« J'ai contracté une dette immense à l'égard de la Faculté de musique de l'Université de Montréal et de ses étudiants, ce lieu privilégié où je peux combiner enseignement et recherche. J'ai la chance inouïe d'y faire toute ma vie. »

UN PARCOURS SCIENTIFIQUE EXCEPTIONNEL

Tomas Alfred Reader était un chercheur de renom qui a consacré sa vie aux sciences neurologiques. Professeur titulaire rattaché au Département de physiologie et au Centre de recherche en sciences neurologiques, il s'intéressait aux mécanismes biochimiques de diverses affections du système nerveux et plus particulièrement aux traumatismes de la moelle épinière. Il est décédé le 7 mai 2002 à l'âge de 58 ans.

Homme d'une grande probité et perfectionniste dans tous ses gestes, Tomas Alfred Reader était un professeur et un chercheur fort apprécié. La qualité de son enseignement et sa disponibilité auprès des étudiants ont marqué sa présence au Département de physiologie. Il demeurera un modèle dans le souvenir autant de ses ex-étudiants que de ses collègues du Département et du Centre de recherche. Ses travaux ont régulièrement été rapportés dans les revues les plus prestigieuses de son domaine d'activité. De nombreux étudiants formés dans son laboratoire au cours des ans transmettent les connaissances qu'il a su leur inculquer et exercent les talents qu'ils ont cultivés sous son œil attentif. Ses multiples contributions à l'évolution des sciences neurologiques seront longtemps présentes dans la mémoire de ses collègues ainsi que les traits attachants de sa personnalité, qui faisaient que tous aimaient le côtoyer.

Atteint d'une maladie incurable, il décida de léguer à son secteur de recherche une somme de 100 000 \$ en vue de la remise de bourses aux étudiants-chercheurs des sciences neurologiques.

Tomas Alfred Reader était un visionnaire. Il connaissait les immenses besoins de la recherche et souhaitait, par son geste, jeter les bases d'un fonds qui pourrait être appelé à croître grâce à l'apport d'autres donateurs au fil des ans. Il était confiant que son exemple conduirait d'autres personnes à lui emboîter le pas.

Céline Germain-Reader n'a jamais cessé de croire en l'avenir de la recherche dans la discipline qui a été au centre de la carrière de son mari. Lorsque ce dernier nous a quittés, elle a choisi de mettre sur pied le fonds qu'il désirait créer à l'Université de Montréal. De plus, elle le représente annuellement au sein de la Société du patrimoine. Collègues, parents et amis de M. Reader ont d'ailleurs été nombreux à faire un don au moment de son décès, rendant ainsi hommage à sa mémoire tout en appuyant le fonds qui porte aujourd'hui son nom.

Tomas Alfred Reader a voué sa vie aux sciences neurologiques. Il a légué un héritage scientifique et philanthropique exceptionnel. L'Université de Montréal lui en est doublement reconnaissante.



TOMAS ALFRED READER ET CÉLINE GERMAIN-READER

LE DON : LE CŒUR ET LA RAISON

L e don, geste de cœur

Le don est un geste émotif. Or, il se trouve souvent lié à une démarche de planification successorale ou de la retraite, alors que c'est le moment de déterminer la stratégie la plus avantageuse pour atteindre nos objectifs personnels. Les organismes de bienfaisance aptes à recevoir des dons planifiés accompagnent le donateur dans la réalisation de son projet philanthropique tandis que le conseiller financier procure un cadre et des scénarios qui évoluent dans le temps en fonction des étapes de la vie. Le donateur prudent peut donc planifier son don en toute confiance.

Planification de la retraite, vente d'une entreprise ou d'une propriété immobilière, héritage reçu, planification successorale sont autant de moments dans la vie qui incitent à une réflexion sur nos finances personnelles et qui sont propices à la planification d'un don pour une cause qui nous est chère. Le choix de l'œuvre à soutenir vient du cœur, la façon de faire le don doit faire appel à la raison.

Rappel des éléments fiscaux de base relatifs aux dons

Comme contribuable, lorsque vous faites un don, vous pouvez utiliser vos crédits d'impôts jusqu'à concurrence de 75 % de votre revenu net de l'année. Votre reçu sera valable l'année du don plus cinq autres années ; ainsi, vous pouvez étaler les retombées fiscales d'un don exceptionnel éventuel. Si vous faites un don testamentaire, le montant admissible de votre don (ou de vos dons) correspondra à 100 % du revenu net de l'année du décès ou de l'année précédente. Ces éléments donnent lieu à des occasions de planification successorale et caritative intéressantes.

La disposition de biens immobiliers au Canada procure souvent des gains en capital imposables. Il y a cependant de bonnes nouvelles quant aux dons de titres cotés en Bourse. Au Canada, le don de titres (actions, obligations et fonds communs de placement cotés en Bourse) n'entraîne aucun gain en capital imposable pour les donateurs individuels. Par conséquent, il peut être plus avantageux de donner des titres à valeur accrue plutôt que des espèces.

Nos systèmes fiscaux canadien et québécois assurent qu'une portion du patrimoine de chaque contribuable sera utilisée pour le bien commun général. Ils nous permettent aussi, en partie par l'entremise du crédit d'impôt pour don, de décider si le capital sera versé au fisc ou à un organisme de bienfaisance de notre choix qui aura une influence plus directe sur notre communauté. Si l'on aborde la philanthropie sous cet angle, on réalise que l'impôt prévu pour l'État peut presque se transformer en une contribution volontaire à un organisme de charité. Que l'échéance du versement de l'impôt dû soit reportée (par exemple à l'intérieur d'un REER ou d'un FEER) ou prévue pour l'année en cours (comme à la vente d'une résidence secondaire qui s'est appréciée depuis l'achat ou d'un titre coté en Bourse qui a gagné de la valeur depuis son acquisition), le secret du levier des dons planifiés est inscrit dans votre situation financière, fiscale et même successorale.

Le don planifié, prenons le temps d'y réfléchir

Le philosophe grec Aristote affirmait que « donner de l'argent est chose facile, à la portée de chacun. Mais, décider à qui le donner, quel montant, quand, à quelles fins et comment, n'est ni chose facile ni à la portée de chacun. » On peut dire que ce sont là des paroles sages qui poussent à réfléchir.

N'hésitez pas à vous adresser à des professionnels qui travailleront en collaboration avec l'organisme de bienfaisance de votre choix, vous augmentez vos chances de maximiser l'incidence de vos dons.

●
CHANTAL DION
CONSEILLÈRE EN SÉCURITÉ FINANCIÈRE
VALEURS MOBILIÈRES HSBC (CANADA) INC.

Source : Corporation financière Mackenzie, extraits de *Fondation de philanthropie stratégique*, juin 2006.

« Le mot *philanthropie* est d'origine grecque et signifie "amour de l'être humain". Elle implique le don sous diverses formes » (Aristote).

LES PERSONNES SUIVANTES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE, QUI RECONNAIT ET HONORE CEUX ET CELLES QUI ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. DE PLUS, QUELQUE 300 AUTRES PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

NOUVEAUX MEMBRES AU 15 MARS 2007

● Asselin, Céline ● Fradet Gresset, Nicole ● Lamarre, Marie ● Proulx, Diane ● Simonet, Pierre
● Beaudet, Luce ● Gresset, Jacques ● Mathieu, Christiane ● Sabourin, Yvon ● Vadasz, Sergio

PLUS DE 100 SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT CONSENTI PAR LE PASSÉ UN LEGS À L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.



INFORMATION FISCALE 2006

*Vos tables d'impôt
à portée de la main*

Par Samson Béclair/Deloitte & Touche

De consultation facile, ces tables d'impôt vous donnent en un clin d'œil un aperçu des impôts fédéral, provincial et territorial sur le revenu des particuliers pour l'année 2006, les taux

marginaux maximums, les taux internationaux selon les conventions fiscales et la taxe sur le capital pour les sociétés autres que les institutions financières.

FRIENDS OF THE UNIVERSITY OF MONTREAL : POUR LES DONATEURS EN SOL AMÉRICAIN



ENTRE NOUS

PAR CHANTAL THOMAS,

L DIRECTRICE DE LA DIVISION DES DONNS MAJEURS ET PLANIFIÉS a fondation Friends of the University of Montreal a vu le jour en juillet 2006. Nouvel outil de l'établissement pour recueillir les dons de résidents américains, la fondation est basée à New York. Ses trois initiateurs sont M^e Pierre F. de Ravel d'Esclapon, président, le D^r Paul-Marie Brisson, trésorier, et Jean Gaulin, secrétaire. Déjà une réunion a été tenue l'automne dernier, essentiellement pour préparer une première activité qui aura lieu au printemps prochain à New York et dont le recteur, Luc Vinet, sera l'hôte.

Sur le plan fiscal, une entente Canada-États-Unis permet aux diplômés de l'Université de Montréal qui sont résidents américains de faire des dons à l'UdeM et de bénéficier dans leur pays d'accueil des avantages fiscaux liés à ces dons. Pour les autres résidents en sol américain non diplômés de l'UdeM mais qui souhaitent soutenir l'Université et profiter dans leur déclaration de revenus américaine des avantages fiscaux associés à ce geste, ils peuvent dorénavant s'adresser à la fondation Friends of the University of Montreal.

La création de « Friends », comme on l'appelle amicalement, s'inscrit dans une perspective de croissance des activités de développement philanthropique à l'Université de Montréal. Elle accentue la dimension internationale des activités de développement et de celles destinées à resserrer les liens de l'Université avec ses diplômés et ses amis.

Friends of the University of Montreal, Quebec, Inc.
c/o Pierre F. de Ravel d'Esclapon
LeBœuf, Lamb, Greene & MacRae LLP
125 West 55th Street
New York, NY 10019-5389

Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec), H3C 3J7.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégale.